



## 15ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>4174</b>  | De <b>Mme Caroline Fiat</b> ( La France insoumise - Meurthe-et-Moselle ) | <b>Question écrite</b>                                |
| <b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé  |  | <b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé  |
| <b>Rubrique</b> >établissements de santé   | <b>Tête d'analyse</b> >Hôpital Guillaume Régnier de Rennes               | <b>Analyse</b> > Hôpital Guillaume Régnier de Rennes. |
| Question publiée au JO le : <b>26/12/2017</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>27/11/2018</b> page : <b>10725</b><br>Date de signalement : <b>20/11/2018</b> |  |   |

### Texte de la question

Mme Caroline Fiat attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la dégradation des conditions d'accueil au centre hospitalier Guillaume Régnier de Rennes, spécialisé en psychiatrie. Depuis le 7 novembre 2017, les agents du CHGR, en grève, protestent jour et nuit contre « la dégradation des conditions d'accueil des patients » : - manque de lits (un lit pour deux patients parfois, refus d'accueil de malade faute de lit engendrant des risques de récurrences, attentes de plusieurs heures sur une chaise pour avoir un lit, malade délogé au profit de cas plus grave, etc.) ; - situation matérielle dégradée (chambres mal chauffées, unités sans lumière du jour, deux douches pour plus de vingt personnes, etc.) ; - manque de personnel (maltraitance institutionnelle, malades contentonnés toute la nuit faute de surveillants, manque de temps pour l'écoute, recours quasi-systématique aux camisolés chimiques, etc.) ; - précarité du personnel (bas salaires, contrats précaires). L'établissement n'en est pas à sa première grève et des grèves semblables ont eu lieu ces derniers mois dans d'autres villes (Allonnes, Amiens, Bourges et Cadillac). Les malades, souvent amorphes, ne peuvent se plaindre. Les soignants sont en détresse (tentative de suicide, burn-out) et ont le sentiment de mal faire en permanence. À Rennes, la direction et les syndicats s'accordent sur le fait qu'ils manquent gravement de moyens. Elle lui demande ce qu'elle compte faire pour que cessent cette psychiatrie dénuée d'humanité et l'indigence de ces conditions d'accueil matérielles et humaines.

### Texte de la réponse

Le Centre hospitalier Guillaume Régnier (CHGR), principal acteur dans la prise en charge des patients atteints de pathologies psychiatriques dans le département d'Ille-et-Vilaine, est soutenu depuis plusieurs années par l'Agence régionale de santé (ARS) de Bretagne, à la fois pour accompagner sa politique d'investissement afin d'améliorer les conditions de prise en charge des patients (1,1 million d'euros alloués en 2016 et 2017 au titre du schéma directeur immobilier) et pour conforter son projet médical d'établissement. Des crédits à hauteur de 520.000 euros ont pu être accordés début 2018 pour la mise en œuvre des actions prioritaires de la filière psychiatrie du Projet médico-soignant partagé du Groupement hospitalier de territoire "Haute Bretagne" (psychiatrie de liaison, renforcement de l'offre de proximité en ambulatoire pour le secteur adultes et le secteur enfants-adolescents). Cet accompagnement financier vise la préservation de la qualité et de la sécurité des soins aux usagers (équipements pour les chambres de soins intensifs par exemple) et permet le renforcement de l'équipe de remplacement de l'établissement. L'ARS reconnaît ainsi la place et le rôle essentiel du CHGR dans la filière de santé mentale du département d'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, les ressources allouées à la psychiatrie ont été confortées dans le cadre de la campagne

budgétaire 2018. Ces ressources doivent permettre de soutenir la mise en œuvre du Plan d'actions pour la psychiatrie et la santé mentale qui a été annoncé par la ministre des solidarités et de la santé. Grâce à ces crédits, l'ARS de Bretagne pourra renforcer en 2018 les dotations des établissements de santé mentale de la région, selon ses critères de modulation et en concertation avec les établissements. Le CHGR pourra donc bénéficier très prochainement dans ce cadre d'une évolution de sa dotation.